



Rapport de la mairesse sur les faits saillants du rapport financier 2018 Ville de Saint-Philippe Mardi 11 juin 2019

Chères citoyennes,
Chers citoyens,

Conformément à l'article 105.2.2 de la *Loi sur les cités et villes*, il me fait plaisir de vous présenter le **rapport sur les faits saillants de l'exercice financier 2018**.

Ce rapport est rendu public, chaque année, lors de la séance ordinaire du conseil de ville de juin et sera prochainement disponible pour consultation sur le site: ville.saintphilippe.quebec sous l'onglet : service-des-finances-et-de-la-tresorerie.

Je vous présente les éléments marquants concernant le rapport de l'auditeur, réalisé par la firme Goudreau Poirier Inc., comptables agréés, les faits saillants du rapport financier, les principales réalisations et améliorations particulières ainsi que l'information relative à la rémunération des élus municipaux.



1. RAPPORT DE L'AUDITEUR

Lors de la séance du 11 juin 2019, le Conseil municipal a déposé le rapport financier 2018 consolidé du vérificateur externe de la Ville de Saint-Philippe, soit la firme Goudreau Poirier Inc., comptables agréés.

L'auditeur confirme que les états financiers consolidés donnent une image fidèle de la situation financière de la Ville et de ses organismes consolidés. Le rapport comporte toutefois la note suivante, au sujet de la perception des droits sur les carrières et sablières au montant de 454 202 \$. « Comme les mesures de contrôle mises en place par la Ville ne permettent pas de s'assurer de l'exactitude des déclarations produites par les exploitants », l'auditeur n'a pas été en mesure de s'assurer de l'intégralité des revenus inscrits au rapport financier.

Pour rectifier cette situation, la Ville a mis en place un nouveau système de lecture de données en 2018 lequel nous permettra d'avoir des données vérifiables pour le prochain exercice financier.

À cet effet, la Ville de Saint-Philippe a mandaté l'entreprise DroneXperts afin qu'elle effectue, par drones, des relevés topographiques au-dessus de la carrière lors des périodes d'extraction. Les données prélevées permettront à la Ville de Saint-Philippe de comparer le tonnage métrique fourni par les exploitants de la carrière aux relevés aériens. Cette méthode servira à faire la consolidation entre les déclarations de redevances produites par les exploitants de la carrière et le tonnage réel qui a été extirpé.



2. RAPPORT FINANCIER 2018

Concernant les faits saillants du rapport financier, les revenus ont atteint 12,4 M\$ et les dépenses s'élevaient à 11,9 M\$, permettant de dégager un écart positif de 554 159 \$.

REVENUS

La Ville a complété son année 2018 avec des recettes supplémentaires grâce à l'augmentation des mises à jour du rôle d'évaluation dont a découlé un montant de 123 935 \$ perçu en taxe foncière. De plus, le marché immobilier a été actif sur le territoire, créant ainsi des revenus non anticipés lors des prévisions budgétaires au montant de 436 535 \$ perçus en droit de mutation et en émission de permis de construction.

DÉPENSES

Au niveau des charges, la Ville dégage de faibles économies de 87 234 \$, principalement dans le secteur de l'administration générale où nous avons dû laisser des postes vacants au cours de l'année. Malgré les efforts de gestion de dépenses et une sélection prioritaire des projets, cet écart démontre que les dépenses de la Ville sont planifiées rigoureusement, sans véritable marge de manœuvre.

L'exercice financier de la Ville se termine donc avec un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 647 704 \$.

RÉSERVES

Les montants des différentes réserves sont affectés comme suit :

326 250 \$ pour le fonds de parc, 1 032 773 \$ pour la réserve d'égout et d'aqueduc, 1 148 684 \$ pour le fonds des redevances de carrières. Ces montants sont tous réservés au champ d'activité défini par chacune des réserves.

Concernant le surplus non affecté, le montant est de 699 860 \$ incluant un montant de 52 156 \$ provenant du surplus non affecté de 2017. Ces sommes sont libres pour utilisation, selon les orientations à définir par le Conseil municipal. Lors du dépôt du rapport 2017, nous avons annoncé la création d'une réserve spécifiquement destinée à la réfection des rues du secteur urbain. Ce montant, de 165 000 \$, a été intégré à même le surplus non affecté, ces argent sont conservés pour la réalisation de travaux de pavage et de réfection de rues.



Revenus	
Revenus d'investissement	
Total des revenus d'investissement	1 143 063 \$
Revenus de fonctionnement	
Taxes	8 530 802 \$
Compensations tenant lieu de taxes	128 222 \$
Transferts	323 992 \$
Services rendus	1 027 889 \$
Impositions de droits	1 052 927 \$
Autres revenu d'intérêts	130 332 \$
Autres revenus	118 178 \$
Total des revenus de fonctionnement	11 312 272 \$
Total des revenus	12 455 335 \$

Charges	
Administration générale	1 693 671 \$
Sécurité publique	2 662 862 \$
Transport	2 259 004 \$
Hygiène du milieu	1 342 165 \$
Santé et bien-être	56 310 \$
Aménagement, urbanisme et développement	364 483 \$
Loisirs et culture	1 552 992 \$
Frais de financement	243 651 \$
Amortissement des immobilisations	1 726 038 \$
Total des charges	11 901 176 \$

Excédant de l'exercice	554 159 \$
Moins revenus d'investissement	(1 143 063 \$)
Déficit de fonctionnement avant conciliation à des fins fiscales	(588 904 \$)



Autres éléments à des fins fiscales	
Amortissement des immobilisations	1 726 038 \$
Remboursement de la dette à long terme	(557 493 \$)

Affectations	
Activités d'investissement	(539 346 \$)
Excédent de fonctionnement	730 000 \$
Réserves financières et fonds réservés	(123 221 \$)
Total des affectations	67 433 \$

Sommes affectées et non affectées	
Fonds de parcs	326 250 \$
Réserve d'égouts et aqueduc	1 032 773 \$
Fonds de carrières	1 148 684 \$
Surplus non affecté	699 860 \$



3. PRINCIPALES RÉALISATIONS ET AMÉLIORATIONS DE L'ANNÉE 2018

En 2018, la Ville a poursuivi sa mission d'améliorer la qualité de ses services municipaux et d'assurer la pérennité de ses infrastructures. Pour ce faire, plusieurs actions, améliorations ou réalisations ont été accomplies, notamment :

Administration générale | Infrastructures et équipements

- ❖ Travaux de gainage de l'égout sanitaire sur la montée Monette pour un montant d'environ 390 425 \$
- ❖ Octroi d'un mandat pour les études d'une voie de contournement du secteur central pour les camions lourds, financé par le fonds de redevances des carrières
- ❖ Travaux de stabilisations des berges :
 - sur la route Édouard-VII, financés en partie par le ministère de la Sécurité publique
 - sur le rang Saint-Marc, financés par la TECQ 14-18
- ❖ Diverses acquisitions de matériel informatique et d'équipement roulant, financées par le fonds de roulement
- ❖ Octroi d'un contrat de démolition de l'ancien centre communautaire situé au 2800 route Édouard-VII
- ❖ Travaux de fondations granulaires et de pavage sur les rues Martin, Louis-Riel, Roger et France, financés par la TECQ 14-18 au montant de 586 830 \$
- ❖ Financement permanent du règlement #370, décrétant des travaux de réfection de la route Édouard-VII au montant de 1 229 800 \$

Développement et aménagement du territoire

- ❖ Octroi de mandat services professionnels pour la refonte du plan et des règlements d'urbanisme en concordance au schéma révisé de la MRC de Roussillon pour un montant de 87 955 \$ pour la période d'avril 2018 à décembre 2019

Environnement, parcs et espaces verts

- ❖ Agrandissement du stationnement au parc Gérard-Laframboise, sur le côté du terrain de balles, installation d'un filet de protection au terrain de balle-molle ainsi que l'installation d'un réservoir pour récupérer l'eau du jeu d'eau, le tout financé par la TECQ 14-18

Loisir, culture et vie communautaire

- ❖ Octroi de contrat pour les travaux de réaménagement de l'administration du Complexe Élodie-P.-Babin (hall et bureaux du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire)



Sécurité publique

- ❖ Adoption d'un plan de mesures d'urgence
- ❖ Acquisition d'un véhicule amphibie, type ARGO, financé par une aide financière du ministère de la Sécurité publique

4. RÉMUNÉRATION DES ÉLUS

Finalement, en vertu de l'article 11 de la loi sur le traitement des élus municipaux, voici les informations relatives à la rémunération et aux allocations de dépenses que les élus reçoivent pour l'ensemble des tâches municipales et paramunicipales qu'ils assument.

Les conseillers municipaux ont obtenu une rémunération de 6 523 \$ à laquelle s'ajoute une allocation de dépenses de 3 262 \$.

La mairesse a reçu de la Ville un salaire annuel de 19 570 \$ auquel s'ajoute une allocation de dépenses de 9 785 \$. De plus, la mairesse a reçu de la Régie intermunicipale de police Roussillon une rémunération de 2 443 \$ à laquelle s'ajoute une allocation de dépenses de 1 221 \$. Elle a reçu également de la MRC de Roussillon un salaire de 6 777 \$ auquel s'ajoute une allocation de dépenses de 3 388 \$.

4.1 Tableau de la rémunération des élus 2018

Rémunération des élus	Salaire	Allocation
Conseillers municipaux	6 523 \$	3 262 \$
Mairesse	19 570 \$	9 795 \$
Mairesse – siège RIPR	2 443 \$	1 221 \$
Mairesse – siège MRC	6 777 \$	3 388 \$

En terminant, je remercie sincèrement les membres du conseil municipal, le directeur général, le personnel cadre ainsi que tous les employés, de leur soutien, leur implication et leur engagement.

La mairesse,

Johanne Beaulac